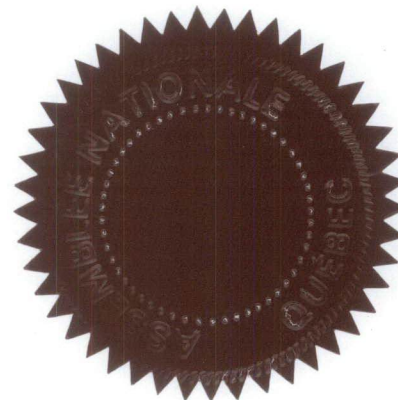


Association parlementaire Nouveau-Brunswick - Québec

Le 31 mai 2006

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4



Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous faire rapport des activités de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick - Québec pour l'année 2005-2006.

Vous trouverez en annexe la fiche synoptique de notre activité tenue au cours de cette période.

Objectifs de l'Association

L'Assemblée nationale, à l'initiative de son président, proposait au printemps 2004 à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick la conclusion d'une entente de coopération bilatérale formelle, à l'instar des relations qu'elle entretient avec sa voisine ontarienne. Des liens étroits unissaient déjà les parlementaires du Nouveau-Brunswick et du Québec au sein de la région Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et de la Région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth, et il apparaissait maintenant nécessaire de constituer un forum où ceux-ci pourraient tenir des rencontres régulières pour approfondir des sujets d'intérêt bilatéral. L'entente pour la création de l'Association a été signée à Québec le 1^{er} septembre 2004, en marge de la 50^e Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC).

L'Association parlementaire Nouveau-Brunswick – Québec a pour objectifs de développer un dialogue interparlementaire entre les deux institutions ainsi que de constituer un forum pour la tenue de rencontres régulières. Elle vise également à renforcer les liens d'amitié entre les Néo-Brunswickois et les Québécois et à amplifier les échanges dans plusieurs domaines, notamment l'économie et le commerce, la mobilité de la main-d'œuvre, le transport, les questions frontalières, la santé, l'environnement, l'éducation, la culture et le tourisme. L'entente prévoit la tenue de rencontres annuelles statutaires en alternance au Québec et au Nouveau-Brunswick.

Bilan des activités de l'année 2005-2006

Du 26 au 28 septembre 2005, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, la deuxième session de l'Association s'est déroulée de manière très dynamique et a permis de faire le bilan des progrès réalisés au Nouveau-Brunswick et au Québec en ce qui concerne les thématiques abordées en 2004. Les avancées les plus notables ont trait aux transports, au gouvernement en ligne et à la promotion touristique. Les thèmes de cette deuxième session (actualité politique et parlementaire, réforme parlementaire et gestion des forêts) ont suscité un vif intérêt de la part des membres des deux sections et ont permis des échanges d'information et d'expertise.

L'Association avait tenu sa première session à Québec, du 17 au 20 octobre 2004, session durant laquelle plusieurs thèmes ont été abordés, tels que le développement régional par le tourisme, l'assurance-automobile, le gouvernement en ligne, la sécurité routière, le commerce et la mobilité de la main-d'œuvre interprovinciale ainsi que l'intervention précoce en éducation.

Conclusion

La prochaine session est prévue au Québec, du 23 au 26 octobre 2006. L'Association entend aborder trois thématiques principales (l'actualité politique et parlementaire et deux autres thèmes à déterminer en concertation avec la Section du Nouveau-Brunswick). Un bilan des avancées sur les thématiques déjà abordées sera également présenté, notamment sur le gouvernement en ligne, où le gouvernement du Québec a été inspiré par le modèle de Services Nouveau-Brunswick.

Je demeure à votre disposition pour discuter de ce rapport et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Nancy Charest
Présidente déléguée de la Section du Québec
de l'Association parlementaire
Nouveau-Brunswick – Québec

DEUXIÈME SESSION DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE NOUVEAU-BRUNSWICK – QUÉBEC

Fiche synoptique

Activité

- Activité de la section du Québec de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick – Québec
- Fredericton (Nouveau-Brunswick)
- Du 26 au 28 septembre 2005

Participants

- M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale du Québec
- M^{me} Nancy Charest, présidente déléguée de la section du Québec et députée de Matane
- M. Serge Deslières, vice-président de la section du Québec et député de Beauharnois
- M. Claude Boucher, député de Johnson
- M. Jean Dubuc, député de La Prairie
- M. Sylvain Légaré, député de Vanier
- M. François Ouimet, député de Marquette
- M. François Côté, secrétaire général de l'Assemblée nationale
- M. François Boutin, secrétaire administratif de la section du Québec

Contexte

- Il s'agit de la deuxième session de cette Association qui a été créée à l'initiative du président de l'Assemblée nationale en septembre 2004.

Thèmes

- L'actualité politique au Nouveau-Brunswick et au Québec
- La réforme parlementaire au Nouveau-Brunswick et au Québec
- La gestion des forêts au Nouveau-Brunswick et au Québec
- Bilan et suivi des thématiques étudiées lors de la première session d'octobre 2004

Objectifs et enjeux

- L'Association parlementaire Nouveau-Brunswick – Québec a pour objectifs de développer un dialogue interparlementaire entre les deux institutions ainsi que de constituer un forum pour la tenue de rencontres régulières.
- Elle vise également à renforcer les liens d'amitié entre les Néo-Brunswickois et les Québécois et à amplifier les échanges dans plusieurs domaines d'intérêt commun, notamment l'économie et le commerce, la mobilité de la main-d'œuvre, le transport, les questions frontalières, la santé, l'environnement, l'éducation, la culture et le tourisme.

Commentaires/Conclusions

- La deuxième session de l'Association s'est déroulée de manière très dynamique et a permis de faire le bilan des progrès réalisés au Nouveau-Brunswick et au Québec en ce qui concerne les thématiques abordées en 2004. Les avancées les plus notables ont trait aux transports, au gouvernement en ligne et à la promotion touristique. Les thèmes de cette deuxième session (actualité politique et parlementaire, réforme parlementaire et gestion des forêts) ont suscité un vif intérêt de la part des membres des deux sections et ont permis des échanges d'information et d'expertise. Ces échanges permettront de consolider la coopération parlementaire en vue d'assurer une meilleure représentation démocratique (réforme parlementaire) ainsi que des services davantage axés sur les citoyens.

Coûts

- Per diem	4 941,35\$
- Transport	8 763,45\$
- Autres	0,00\$
Total	13 704,80\$

(2006-05-31)

